

## AVIS PUBLIC

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Avis public est donné par la soussignée, que le mercredi 9 octobre 2019, en la salle des délibérations du conseil, située au 795, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe, le conseil a adopté la résolution numéro 19-10-259 suivante :



805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 ■ 450 774-3141 ■ admin@mrcmaskoutains.qc.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H ET TENUE À 20 H 13, LE MERCREDI 9 OCTOBRE 2019, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 19-10-259

##### Point 16-1 TRANSPORT ADAPTÉ – AUGMENTATION DES TARIFS À L'USAGER 2020 – APPROBATION

CONSIDÉRANT qu'en 2018 et 2019, le service de transport adapté a subi une hausse importante des coûts d'exploitation, due à une augmentation substantielle du taux horaire du contrat pour la fourniture de véhicules de type *bus*, ainsi que l'augmentation des tarifs de taxi, tel que décrété par la Commission du Transport du Québec (CTQ);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la grille tarifaire applicable au service de transport adapté afin de pourvoir au financement du service sans entraîner un déficit d'opération;

CONSIDÉRANT que cette augmentation sera mise en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la coordonnatrice au transport daté du 26 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Transport formulée lors de sa réunion du 3 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario St-Pierre,  
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,  
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la tarification 2020 aux usagers du transport adapté, tel que décrite au tableau ci-dessous et dont l'avis public et les autres formalités légales requises seront émis au moins un mois avant sa mise en vigueur :

Zones	Moyen de paiement	Tarif 2020
1	Multipassage (10 passages)	25,60 \$
2	Multipassage (10 passages)	31,30 \$
3	Multipassage (10 passages)	36,95 \$

QUE cette nouvelle tarification soit applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

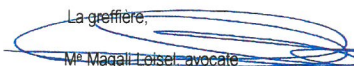
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 4 DU BUDGET

Signé à Saint-Hyacinthe, le 11 octobre 2019.

  
Francine Morin, préfet

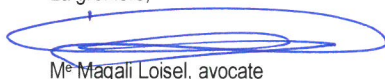
  
M<sup>e</sup> Magali Loisel, avocate et greffière

Copie certifiée conforme, signée à Saint-Hyacinthe,  
le 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019.

La greffière,  
  
M<sup>e</sup> Magali Loisel, avocate

Cet avis est donné conformément de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12). Donné à Saint-Hyacinthe, le 21 octobre 2019.

La greffière,

  
M<sup>e</sup> Magali Loisel, avocate